



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bilan sur la mise en œuvre du dispositif de **certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques**

Année 2021





Le dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) est défini aux articles L. 254-10 à L. 254-10-9 et R. 254-31 à R. 254-39 du code rural et de la pêche maritime. Il a pour objectif de contribuer à réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques (PPP) en favorisant la diffusion des pratiques qui permettent leur économie, tout en veillant à la performance des exploitations agricoles.

Dans le cadre du dispositif sont définies des « actions standardisées » qui permettent de réduire l'utilisation, les risques et les impacts des PPP. La définition de chaque action standardisée, ainsi que la liste des justificatifs à présenter et le nombre de CEPP attribués sont précisés dans un arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Les personnes concernées par le dispositif en 2021 sont les distributeurs de PPP à usage agricole : ce sont les « obligés ».

À partir de 2022, les prestataires de service exerçant une activité de traitement de semences, les distributeurs de semences traitées et les agriculteurs ayant acheté des PPP à l'étranger deviennent également des obligés.

Chaque obligé se voit notifier une obligation de réalisation d'actions standardisées qui lui est propre : elle est calculée en fonction des ventes ou achats de produits qu'il a déclarés. Les PPP pris en compte pour ce calcul sont les produits pour lesquels l'autorisation de mise sur le marché (AMM) prévoit au moins un usage agricole, à l'exception des produits de biocontrôle, des produits à faible risque et des produits utilisés exclusivement dans le cadre des programmes de lutte obligatoire.

Le dispositif vise ainsi à renforcer le rôle des obligés, sans faire porter de coût supplémentaire aux agriculteurs, bénéficiaires finaux des actions standardisées d'économie de PPP.

La liste des obligés et de leurs obligations est ajustée en fonction des changements d'activité portés à la connaissance de l'administration. Ces évolutions peuvent consister par exemple en une cessation ou une reprise d'une activité soumise au dispositif.

Pour en savoir plus sur le dispositif : <https://agriculture.gouv.fr/questionsreponses-le-dispositif-des-certificats-deconomie-de-produits-phytopharmaceutiques-cepp-0>

Au moment de la publication du présent bilan, 1017 entreprises sont des obligées du dispositif de CEPP pour un total de 16,6 millions d'obligations de certificats à obtenir par la mise en place d'actions standardisées pour l'année 2021.

Classement des entreprises en fonction de leur niveau d'obligations	Fourchette des obligations (en certificat pour chaque entreprise de la catégorie)	Obligations à atteindre en 2021 pour la catégorie (en millions de certificats)	Obligations à atteindre en 2021 pour la catégorie en % des obligations de l'ensemble des obligés
50 premières entreprises	Plus de 67 700	9,2	55,4%
51 ^e à 200 ^e entreprise	De 16 000 à 67 600	4,8	28,7%
201 ^e et autres entreprises	Moins de 16 000	2,6	16%

LES CAMPAGNES 2017 À 2021 EN QUELQUES CHIFFRES

Les données sur les campagnes sont issues des déclarations d'actions télétransmises de manière obligatoire via le registre national informatisé CEPP.

L'année 2021 a constitué la deuxième année pour laquelle les entreprises étaient soumises à des obligations. Les années antérieures ont permis aux obligés de se familiariser avec le dispositif.

Le nombre de CEPP obtenus est en forte augmentation (+34% par rapport à 2020). Cependant, bien que 1017 entreprises soient obligées du dispositif en 2021, seules 707 d'entre elles ont réalisé des déclarations d'actions.

Les obligations 2021 étant beaucoup plus élevées que celles de 2020, le taux de couverture des obligations est plus faible qu'en 2020. Ainsi, en 2021, il se situe ainsi à près de 31% contre près de 39% en 2020. 117 entreprises ont atteint ou dépassé leurs obligations (120 en 2020).

Dans le cadre de la certification des entreprises agréées pour la vente ou l'application des produits phytopharmaceutiques, les organismes certificateurs s'assurent que les moyens nécessaires pour l'atteinte des obligations ont bien été mis en œuvre.

	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
Nombre d'obligations (en millions de certificats)				9,96	16,6
Nombre d'entreprises déclarantes	398	308	413	602	707
Nombre de demandes de certificats validées	2 446	2 291	3 766	6 088	8 131
Nombre de certificats obtenus (en millions de certificats)	1,8	1,6	2,5	3,8	5,1
Taux de couverture* des obligations pour l'ensemble des obligés				38,6%	30,6%
Taux de couverture* des obligations pour les entreprises déclarantes				43,5%	32,6%

Parmi les 707 entreprises déclarantes en 2021, 128 ont déclaré pour la première fois des actions standardisées et 190 ont déclaré des actions sur les cinq campagnes.

* Taux de couverture des obligations: ratio entre le nombre de certificats obtenus et le nombre d'obligations pour une campagne donnée

FOCUS SUR LA CAMPAGNE 2021

> Les 106 actions standardisées mobilisables pour la campagne 2021

Le dispositif s'enrichit progressivement de nouvelles actions standardisées et de nouvelles références commerciales. En 2021, 24 nouvelles actions standardisées ont été publiées par arrêté avec 427 nouvelles références commerciales. Parmi ces 24 nouvelles actions, 17 ont été mobilisées par les obligés et ont permis la délivrance de 75 604 CEPP.

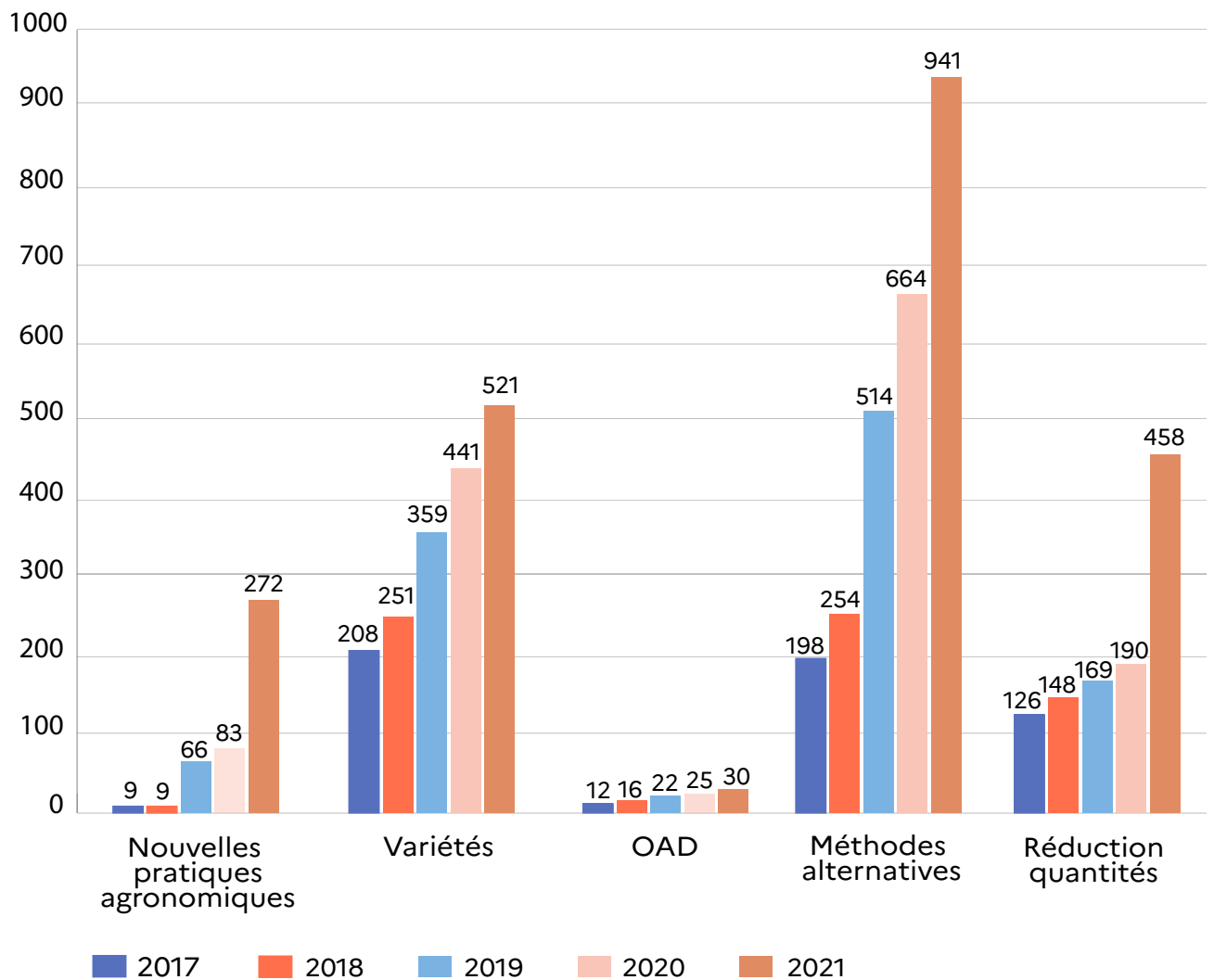
Compte tenu des ajouts successifs, le dispositif des CEPP comportait fin 2021 106 actions standardisées et 2 222 références commerciales.

Les leviers concernent la mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques (association de cultures par exemple), l'utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies, l'abonnement à des outils d'aide à la décision (OAD), le recours à des méthodes alternatives (produits de biocontrôle par exemple) et des actions permettant de réduire les quantités utilisées (équipements performants ou adjuvants par exemple).

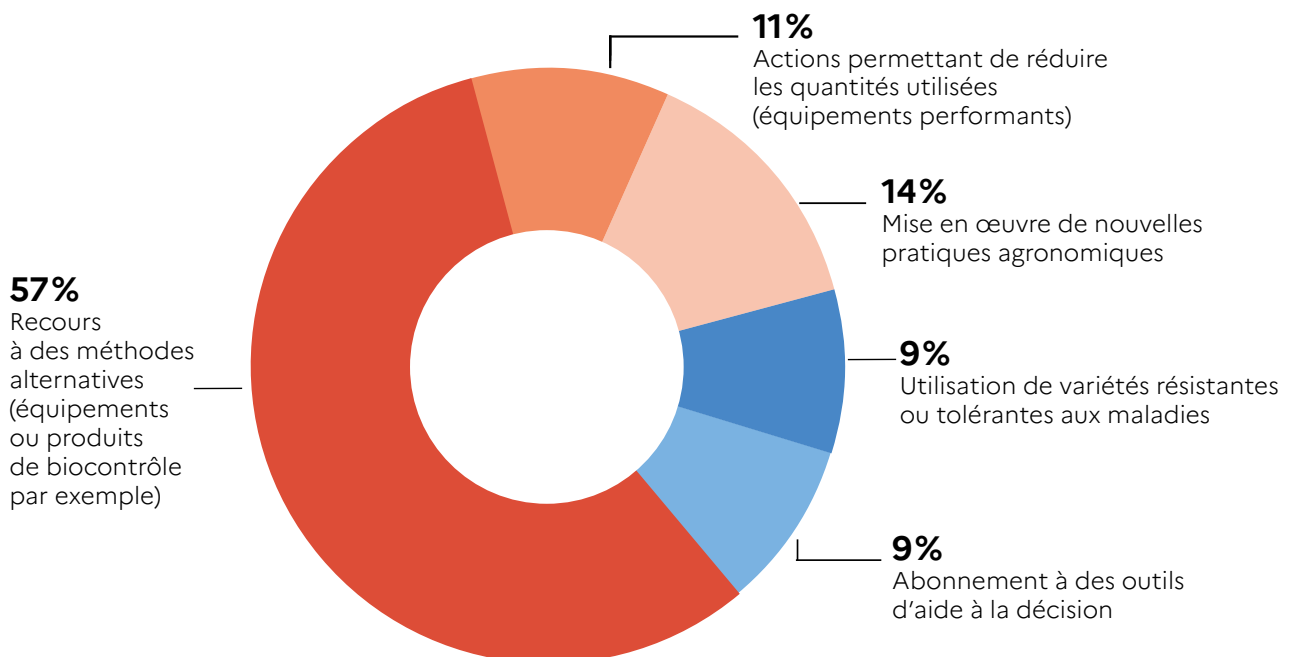
Le tableau suivant précise, pour chaque levier, le nombre d'actions et de références disponibles lors des campagnes 2017 à 2021 :

Lever	Nombre d'actions standardisées mobilisables par campagne					Nombre de références mobilisables par campagne				
	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	3	3	4	6	15	9	9	66	83	272
Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	2	5	6	9	9	208	251	359	441	521
Abonnement à des outils d'aide à la décision	5	5	7	7	10	12	16	22	25	30
Recours à des méthodes alternatives (équipements ou produits de biocontrôle par exemple)	20	28	40	50	60	198	254	514	664	941
Actions permettant de réduire les quantités utilisées (équipements performants)	6	8	8	10	12	126	148	169	190	458
TOTAL	36	49	65	82	106	553	678	1130	1403	2 222

RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉFÉRENCES PAR LEVIER



RÉPARTITION DES ACTIONS STANDARDISÉES MOBILISABLES EN 2021 PAR LEVIER (EN %)



> Le bilan des CEPP obtenus en 2021 par les obligés

Classement des entreprises en fonction de leur niveau d'obligations	Obligations à atteindre en 2021 (en millions de certificats pour la catégorie)	Nombre de certificats obtenus en 2021 (en millions de certificats pour la catégorie)	Taux de couverture des obligations en 2021	% d'entreprises ayant déclaré au moins une action en 2021	Nombre moyen d'actions déclarées par entreprise en 2021
50 premières entreprises	9,2	2,51	28 %	98 %	24
51 ^e à 200 ^e entreprise	4,8	1,41	30 %	97 %	16
201 ^e entreprise et suivantes	2,6	1,13	43 %	70 %	8

La majorité des entreprises ont désormais pris part au dispositif.

Détail sur l'atteinte des obligations 2021 :

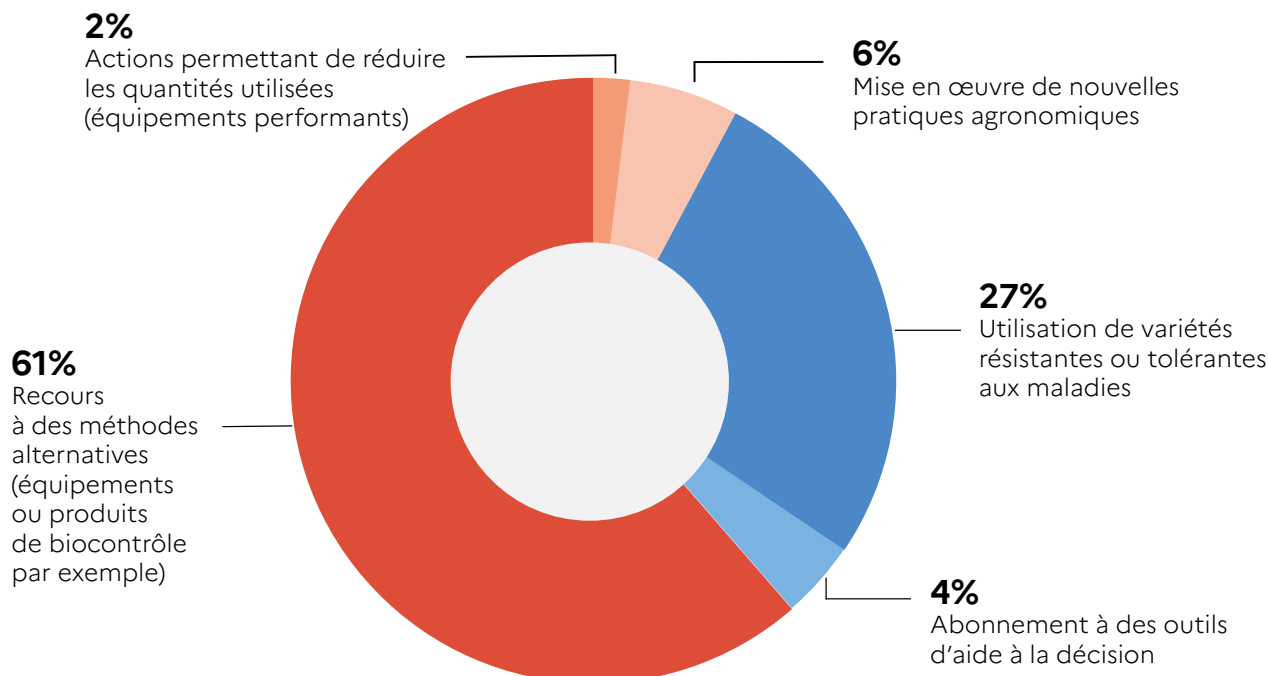
Classement des entreprises en fonction de leur niveau d'obligations	Taux de couverture des obligations 2021				Aucun CEPP obtenu pour 2021	Total
	>= 100 %	80-99 %	30-79 %	> 0-29 %		
50 premières entreprises	3	0	18	27	2	50
51 ^e à 200 ^e entreprise	8	5	33	95	9	150
201 ^e entreprise et suivantes	105	15	125	279	293	817
Total	116	20	176	401	304	1017
En % des entreprises ayant réalisé des déclarations CEPP en 2021	16 %	3 %	25 %	57 %		

Parmi les entreprises qui ont effectivement réalisé des déclarations, 16% ont réussi à atteindre leurs obligations 2021. Cette réussite dépend de la catégorie des entreprises: parmi les 50 plus importantes en termes d'obligations, seules 6% d'entre elles ont atteint leurs obligations. Les plus petites se montrent plus performantes, avec 14% de réussite.

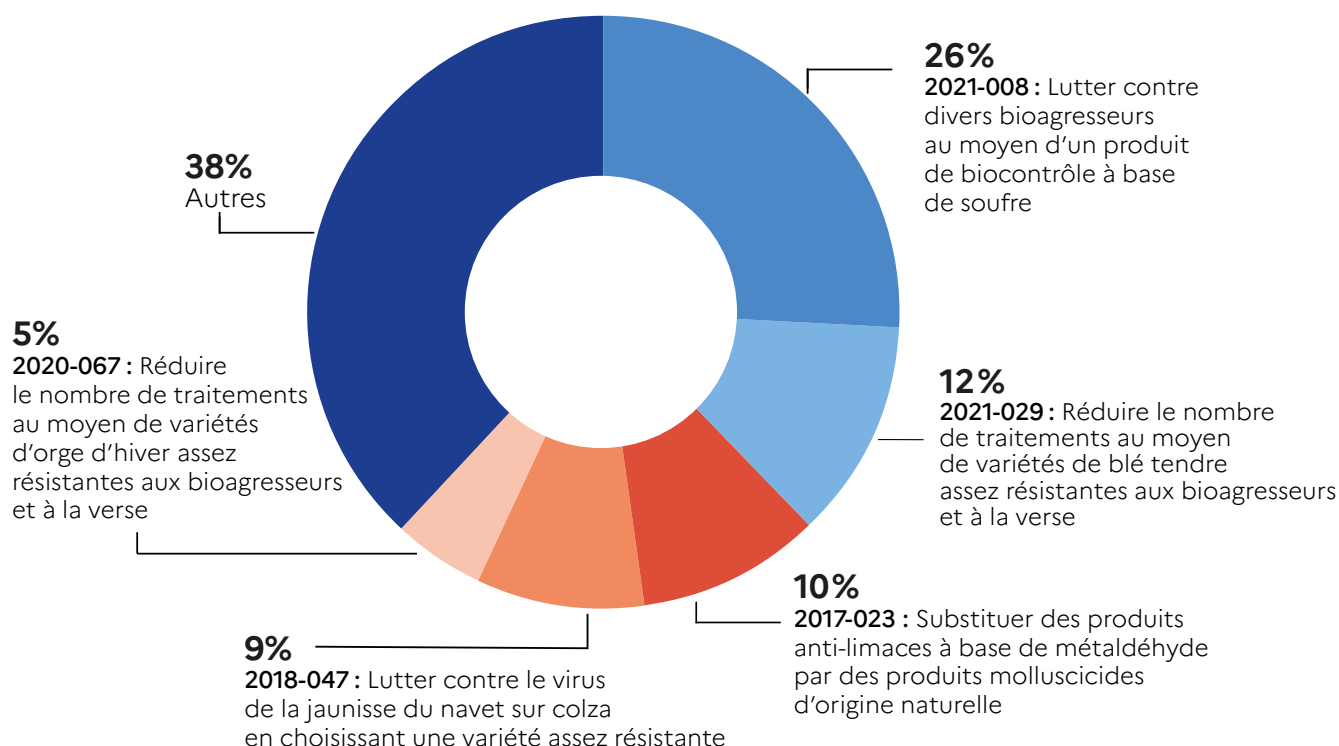
> Le bilan des CEPP obtenus en 2021 par action standardisée

Sur les 106 actions standardisées disponibles pour la campagne 2021, 89 ont été mobilisées par les obligés et leur ont permis d'obtenir 5,05 millions de CEPP.

RÉPARTITION PAR LEVIER DU NOMBRE DE CEPP OBTENUS EN 2021



LES 5 ACTIONS STANDARDISÉES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE CEPP EN 2021 (EN % DE CEPP OBTENUS EN 2021)



Les 5 actions standardisées ayant permis d'obtenir le plus de CEPP représentent près de 62% du nombre total de CEPP obtenus en 2021.

RÉPARTITION PAR ACTION STANDARDISÉE DU NOMBRE DE CEPP OBTENUS DÉTAILLÉE

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
2017-001	Protéger les vergers de pommiers contre le carpocapse au moyen de filets anti-insectes	Recours à des méthodes alternatives	0	0	0	130	68
2017-002	Réduire la dose d'herbicide au moyen de la pulvérisation confinée	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	0	0	0	0	0
2017-003	Réduire la dose de produits phytopharmaceutiques au moyen de panneaux récupérateurs de bouillie en viticulture	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	800	1 440	880	1 040	1 200
2017-004	Lutter contre les chenilles foreuses de fruits en vergers au moyen du virus de la granulose	Recours à des méthodes alternatives	16 722	13 144	36 933	52 321	51 362
2017-005	Lutter contre les Lépidoptères ravageurs en vergers au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle	Recours à des méthodes alternatives	72 730	46 373	74 753	99 293	97 869
2017-006 puis 2020-006	Lutter contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes	Recours à des méthodes alternatives	57 878	53 616	99 254	114 587	106 695
2017-007 puis 2019-007 puis 2020-007	Lutter contre les maladies fongiques au moyen d'un stimulateur de défense des plantes	Recours à des méthodes alternatives	89 230	89 707	65 422	111 085	126 178
2017-008 puis 2021-008	Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre	Recours à des méthodes alternatives	573 047	452 180	795 317	1 061 098	1 316 520
2017-009 puis 2020-009	Lutter contre les tordeuses en vigne au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle	Recours à des méthodes alternatives	41 267	41 978	100 937	103 035	120 625
2017-010	Remplacer les traitements herbicide et insecticide d'automne en associant des légumineuses gélives avec du colza d'hiver	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	6 491	10 457	23 029	35 484	49 667
2017-011	Éviter un traitement insecticide contre les méligèthes en associant une variété de colza à floraison très précoce avec la variété principale	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	124 880	91 055	112 500	149 608	185 559
2017-012	Diminuer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en recourant à une certification environnementale des exploitations viticoles	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	0	0	0	2 786	31
2017-013 puis 2021-013	Accompagner le placement des traitements fongicides des céréales, au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle	Abonnement à des outils d'aide à la décision	40 225	91 899	91 414	92 829	137 980
2017-014 puis 2021-014	Optimiser les traitements fongicides sur les maladies du feuillage des céréales à paille au moyen d'un outil d'aide à la décision	Abonnement à des outils d'aide à la décision	26 999	22 671	3 759	7 825	2 551
2017-015	Réduire les traitements fongicides contre le mildiou de la pomme de terre au moyen d'un outil d'aide à la décision	Abonnement à des outils d'aide à la décision	3 070	11 072	15 355	13 811	19 801

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
2017-016	Accompagner l'exploitant agricole pour le déclenchement des traitements anti-mildiou de la vigne au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle	Abonnement à des outils d'aide à la décision	923	0	17 889	26 159	40 666
2017-017 puis 2021-017	Réduire le nombre de traitements fongicides au moyen de variétés de pomme de terre assez résistantes au mildiou	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	258	1 872	1 102	5 780	3 045
2017-018 puis 2019-018	Améliorer l'efficacité d'une solution de biocontrôle ou réduire la dose de produits phytopharmaceutiques au moyen d'un adjuvant	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	73 362	60 792	32 964	68 239	114 993
2017-019	Éviter les recouvrements lors de la pulvérisation au moyen d'équipements en agriculture de précision	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	207	334	248	526	352
2017-020	Diminuer l'usage d'herbicides conventionnels au moyen d'un herbicide défanant et dessicant de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	471	407	2 302	2 952	3 389
2017-021 puis 2018-021	Diminuer l'usage de fongicides conventionnels sur grandes cultures au moyen d'un fongicide de biocontrôle	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	24 718	1 119	6 814	2 661	1 338
2017-022	Réduire l'utilisation d'anti-limace en plein au moyen d'un épandeur adapté	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	26	26	0	26	130
2017-023	Substituer des produits anti-limaces à base de métaldéhyde par des produits de biocontrôle molluscicides d'origine naturelle	Recours à des méthodes alternatives	244 724	147 349	181 649	325 983	509 245
2017-024	Lutter contre les tordeuses de grappe de la vigne au moyen de lâchers de trichogrammes	Recours à des méthodes alternatives	33	71	178	275	333
2017-025	Lutter contre le mildiou de la vigne au moyen d'un produit de biocontrôle	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	5 254	7 528	Fin de validité 31/12/18		
2017-026	Lutter contre les champignons telluriques au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	12 931	14 208	13 681	18 830	22 256
2017-027	Lutter contre les nématodes pathogènes en cultures légumières au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	96	36	36	40	32
2017-028	Lutter contre divers champignons pathogènes du feuillage au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	7 451	15 569	35 529	70 423	154 367
2017-029 puis 2019-029 puis 2020-029 puis 2021-029	Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de blé tendre assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	411 259	253 617	406 329	553 033	594 526
2017-030 puis 2021-030	Désherber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique	Recours à des méthodes alternatives	0	0	140	443	5 387

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
2017-031	Réduire les doses d'herbicides au moyen d'agroéquipements permettant l'application localisée sur le rang	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	0	0	0	0	0
2018-032	Accompagner le placement des traitements fongicides contre le sclerotinia du haricot au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle	Abonnement à des outils d'aide à la décision	0	69	181	73	65
2018-033	Réguler le nombre de fruits dans les vergers de pommiers au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	856	2 432	9 498	10 722	8 467
2018-034	Lutter contre les chenilles phytophages au moyen d'un produit de biocontrôle contenant du <i>Bacillus thuringiensis</i>	Recours à des méthodes alternatives	4 767	13 903	30 929	40 594	42 102
2018-035	Éviter la germination des pommes de terre lors du stockage au moyen d'un anti-germinatif de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	0	69 541	66 757	202 848	227 104
2018-036	Désinfecter partiellement le sol au moyen d'un film de solarisation	Recours à des méthodes alternatives	191	402	477	644	783
2018-037	Lutter contre les taupins du maïs au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	341	749	2 354	3 003
2018-038 puis 2020-038	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base d'huile minérale	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	14 840	36 784	70 976	91 627
2018-039	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	3 708	9 022	15 108	23 303
2018-040	Éviter les traitements insecticides au stockage en conservant les grains dans des sachets hermétiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	18	488	844	3 581
2018-041	Lutter contre les mouches dans les vergers et la vigne au moyen de pièges listés comme produits de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	1 615	1 954	4 537	5 509
2018-042	Lutter contre les aleurodes sous abris au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	40	93	195	112
2018-043	Lutter contre divers ravageurs sous abris au moyen d'une substance naturelle de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	150	684	1 294	1 441
2018-044	Réduire les traitements fongicides et insecticides en culture au moyen d'une huile essentielle de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	18 875	25 823	53 781	70 378
2018-045 puis 2021-045	Lutter contre les maladies du bois de la vigne au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	196	1 150	836	641
2018-046	Lutter contre les lépidoptères ravageurs en cultures maraîchères au moyen d'un baculovirus	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	76	84	110	304

Número de l'action	Titre de l'action	Levier	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
2018-047	Lutter contre le virus de la jaunisse du navet sur colza en choisissant une variété assez résistante	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	89 317	158 790	289 850	463 899
2018-048	Réduire le nombre de traitements contre diverses maladies au moyen de variétés de betteraves sucrières assez résistantes	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	65	456	7 938	341
2018-049	Réduire les traitements au moyen de mélanges de variétés de blé tendre assez résistantes	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	2	727	617	5 363
2019-050	Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en associant un couvert de légumineuses gélives et non gélives entre rangs de colza	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	non disponible	313	449	3 155
2019-051	Réduire les traitements fongicides contre le mildiou de la pomme de terre, au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle et un accompagnement individuel	Abonnement à des outils d'aide à la décision	non disponible	non disponible	0	337	1 855
2019-052 puis 2021-052	Réduire les traitements phytopharmaceutiques en introduisant des macro-organismes auxiliaires sous serres	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	4 443	6 698	7 319
2019-053	Faciliter le désherbage mécanique sur le rang au moyen de dalles protégeant le pied des jeunes plants	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0,06	0	6
2019-054	Désherber les cultures pérennes au moyen d'un outil de désherbage mécanique	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	98	147	133
2019-055	Optimiser les traitements fongicides sur les maladies de la vigne au moyen d'un outil d'aide à la décision	Abonnement à des outils d'aide à la décision	non disponible	non disponible	349	2 625	3 732
2019-056	Lutter contre les insectes volant sous abris au moyen de pièges colorés englués posés à haute densité	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	126	264	438
2019-057	Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	non disponible	non disponible	328	518	459
2019-058	Introduire du Miscanthus gigantes pour perturber le cycle des bioagresseurs	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	144	0	203
2019-059	Accompagner la dynamique de groupe nécessaire à la mise en place et au suivi d'une stratégie de confusion sexuelle en viticulture	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0	3 425	3 821
2019-060	Désherber les cultures au moyen d'un outil de désherbage mécanique autonome	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0	0	0

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
2020-061	Dépister précocement et surveiller les infestations d'insectes au stockage au moyen d'équipements spécifiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0	0	0
2020-062	Dépister précocement et surveiller les infestations d'insectes au stockage au moyen de pièges	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0	1063	990
2020-063	Prévenir les infestations d'insectes au stockage au moyen de différents produits	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	34	2108	4877
2020-064	Prévenir les infestations d'insectes au stockage au moyen d'équipements spécifiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	872	1638	3052
2020-065	Réduire les traitements insecticides sur les grains stockés grâce à un accompagnement individualisé	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	534	518	23132
2020-066	Éviter la prolifération des insectes au stockage en plaçant les grains dans une gaine étanche	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	303	399	418
2020-067	Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés d'orge d'hiver assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	non disponible	non disponible	177 946	246 889
2020-068	Améliorer la pulvérisation en mesurant en temps réel des paramètres physiques des pulvérisateurs	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	non disponible	non disponible	non disponible	0	0
2020-069	Protéger les vergers contre les bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes pouvant être couplés à des bâches anti-pluie	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	27	85
2020-070	Utiliser la stimulation mécanique comme alternative à la régulation chimique de la croissance des plantes en horticulture ornementale	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	non disponible	non disponible	non disponible	0	0
2020-071	Lutter contre les lépidoptères ravageurs en cultures légumières au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	509	923
2020-072	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale comportant une substance de base	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	5 782	5 721
2020-073	Utiliser un produit de bio-stimulation pour réduire la pression des bioagresseurs	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	3 112	5 505
2020-074	Utiliser de la silphie pour perturber le cycle des bioagresseurs	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	1 772	3 504
2020-075	Lutter contre le ravageurs à l'aide de plantes-pièges pour réduire les doses d'insecticides sur les productions horticoles en conteneurs	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	0	0

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
2020-076	Réduire les traitements au moyen de cépages résistants	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	non disponible	non disponible	12	0
2020-077	Réduire les traitements en implantant une jachère mellifère	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	2 464	5 442
2020-078	Réaliser une action corrective de biocontrôle pour supprimer les insectes présents dans les lots de grains stockés	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	858	1 861
2020-079	Réduire les traitements phytosanitaires en combinant plusieurs pratiques afin de mettre en place une protection intégrée du colza	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	non disponible	non disponible	1 790	40 969
2020-080	Utiliser un équipement à la lumière UV pour réduire la pression des bioagresseurs et indirectement réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	0	54
2020-081	Réduire les traitements insecticides contre les bruches des légumineuses au moyen de diffuseurs de kairomones pour le piégeage de masse	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	0	0
2020-082	Réguler la charge en fruits dans les vergers au moyen d'un équipement d'éclaircissage mécanique	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	0	0
2020-083	Protéger les productions spécialisées en pleine terre ou sous abris contre les bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	1	195
2021-084	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	1 079
2021-085	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale classée barrière physique	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	3 710
2021-086	Mettre en œuvre un matériel de désherbage mécanique loué ou via à une prestation	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	346
2021-087	Optimiser la lutte contre la pyrale du maïs au moyen d'un équipement facilitant les lâchers de trichogrammes via une prestation	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	0
2021-088	Remplacer les traitements herbicides en installant un couvert en cultures pérennes	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	790
2021-089	Utiliser des buses de pulvérisation à injection d'air pour réduire la dérive	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	non disponible	non disponible	non disponible0	non disponible	134

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
2021-090	Accompagner la mise en place de la lutte biologique par conservation au moyen d'un outil d'aide à la décision	Abonnement à des outils d'aide à la décision	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	0
2021-091	Choisir un mélange multi-services en tant que couvert d'interculture pour réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	17 685
2021-092	Raisonner les interventions insecticides contre les ravageurs de la vigne et des vergers au moyen d'un outil d'aide à la décision reposant sur des pièges connectés	Abonnement à des outils d'aide à la décision	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	0
2021-093	Réduire les impacts des herbicides sur la qualité de l'eau, au moyen d'un diagnostic sur les risques de transfert et les aménagements parcellaires	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	0
2021-094	Optimiser les interventions fongicides grâce à un service de diagnostic précoce de l'oïdium de la vigne	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	2
2021-095	Lutter contre les mouches sciarides et indirectement contre les maladies fongiques en culture de champignons sur couche au moyen de nématodes entomopathogènes	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	1
2021-096	Introduire le switchgrass pour perturber le cycle des bioagresseurs	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	868
2021-097	Réduire l'inoculum de tavelure en verger par la gestion de la litière foliaire	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	0
2021-098	Réduire les traitements anti-forficules en vergers d'abricotiers et de pêcheurs à l'aide d'une barrière physique	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	1 704
2021-099	Utiliser un système de transfert sécurisé du bidon vers le pulvérisateur afin de limiter l'exposition de l'opérateur et le transfert vers l'environnement	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	0
2021-100	Tracer le grain stocké pour le valoriser dans une filière sans insecticide au stockage	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	29 471
2021-101	Optimiser les traitements en fonction des conditions de pulvérisation au moyen d'une application	Abonnement à des outils d'aide à la décision	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	170
2021-102	Optimiser le positionnement des traitements du maïs au moyen d'un équipement localisant la pulvérisation à une hauteur spécifique du plant via une prestation	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	0
2021-103	Réduire la période de sensibilité d'une culture en utilisant un engrais spécifique	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	2 610

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2021
2021-104	Utiliser une préparation naturelle peu préoccupante composée de substances de base et réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	3 358
2021-105	Lutter contre les champignons phytopathogènes au moyen d'une poudre minérale agissant comme barrière physique	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	62
2021-106	Utiliser un kit de débouchage des buses des systèmes de traitement afin de réduire l'exposition aux produits phytopharmaceutiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	56
2021-107	Diminuer l'utilisation d'insecticides au stockage des grains en recourant à une certification de conformité produit	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	13 560

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

